

Lyon, le 22 Mai 2026

Information destinée aux professionnels de santé

**Tension d'approvisionnement
AMBRISANTAN VIATRIS 5 mg, comprimé pelliculé
AMBRISANTAN VIATRIS 10 mg, comprimé pelliculé**

Le laboratoire Viatris Santé souhaite vous informer des tensions d'approvisionnement de ses spécialités :

- AMBRISANTAN VIATRIS 5 mg, comprimé pelliculé (CIP 3400930186770)
- AMBRISANTAN VIATRIS 10 mg, comprimé pelliculé (CIP 3400930186794)

La remise à disposition normale est pour le moment indéterminée mais des solutions d'importations sont en cours. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

Nous vous rappelons les indications d'Ambrisentan Viatris :

Traitement de l'hypertension artérielle pulmonaire (HTAP) chez les patients adultes en classes fonctionnelles II et III (classification de l'OMS). L'efficacité a été montrée dans l'HTAP idiopathique et dans l'HTAP associée à un collagénose systémique.

Informations pour les médecins :

Dans ce contexte de tension d'approvisionnement, nous vous recommandons de limiter les initiations de traitement avec l'ambrisentan et de vous orienter vers une alternative thérapeutique appropriée.

Pour une information plus complète sur ces spécialités, se référer à la base de données publique des médicaments : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>

Information médicale

Pour toute question d'information médicale, nous vous invitons à contacter notre service d'information médicale VIATRIS sur <https://www.viatrismiwebform.com/fr-fr/medical-information-enquiry> ou par téléphone au 0 800 123 550.

Déclaration des effets indésirables

Déclarez immédiatement tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament auprès de votre Centre Régional de Pharmacovigilance ou sur signalement.social-sante.gouv.fr

Pour plus d'information sur les médicaments, consultez ansm.sante.fr ou base base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/



Nous sommes conscients des désagréments causés par cette situation.



Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de notre considération distinguée.

Christine BOTTOLLIER-CURTET

Pharmacien Responsable